LETTRES

De MM. les Commiſſaires de la JEUNESSE - ÇITOYENNE, *compoſant la Garde - Bourgeoiſe de Marſeille*,

Écrites à Meſſieurs les Députés des Trois Ordres de la même Ville, aux États-Généraux;

AVEC

LEURS RÉPONSES.



A MARSEILLE,

De l'Imprimerie de JEAN MOSSY, Père & Fils, Imprimeurs du Roi & de la Ville.

1789.

LA cessation de la Garde - Bourgeoise peut être un sujet d'alégresse pour ceux dont l'intérêt personnel est l'unique mobile ; mais elle ne sera jamais un sujet de honte & d'humiliation pour les individus qui la composoient. Ils se féliciteront toujours d'avoir secouru la Patrie dans un moment de crise dangereux. Le souvenir de leurs actions est pur , l'utilité de leur service incontestable , & l'ingratitude ne sauroit altérer les sentimens dont ils sont pénétrés. La reconnoissance des bons Citoyens , l'estime & la confiance publiques qu'ils ont méritées , valent mieux pour eux que la faveur passagère & perfide de quelques hommes ambitieux.

Les calomniateurs de la Jeunesse-Citoyenne sont les vrais ennemis de la Patrie & de l'État. Ils ont voulu perdre Marseille dans l'esprit du Monarque & de la Nation ; ils ont sollicité des ordres rigoureux qui convenoient à leurs vues intéressées ; ils ont mis tout en œuvre pour aigrir contr'elle Mgr. le Comte DE CARAMAN , & lui ravir sa pro-

tection ; ils ont cherché à tromper sa justice, dans l'intention de la faire servir à leur propre vengeance ; par-tout enfin, ils ont semé l'alarme & la discorde, tendu des pièges à l'innocence, noirci les plus belles actions, imputé aux cœurs les plus droits & les plus intègres, des projets, des attentats, des crimes même, qu'auroit à peine enfantés le délire de la haine & de l'ambition.

Qu'ils triomphent, s'il l'osent, d'avoir surpris un moment la religion du Souverain; mais qu'ils rougissent, s'ils le peuvent, d'avoir affligé son cœur paternel, en foulant aux pieds les droits de la justice & de la vérité.

Le bruit sourd, mais alarmant, de leurs imputations secrètes & calomnieuses, dicta la Délibération du Conseil des Trois Ordres de cette Ville, du 26 Avril dernier. Les motifs qu'elle renferme étoient bien capables de rassurer les esprits craintifs, de repousser les traits de la malignité, & de justifier la conduite des Marseillais. Mais l'intrigue fut aussi puissante qu'adroite à les éluder, & l'envie, cachée dans l'ombre, n'en fut que plus ardente à nuire & à persécuter.

C'eſt alors que la Jeuneſſe-Citoyenne, pourſuivie plus que jamais, voulant concilier la prudence & l'honneur, crut devoir manifeſter, par une Déclaration authentique, les ſentimens qui l'animoient pour les véritables intérêts du Monarque & de la Patrie. Cette Déclaration devint publique & fut adreſſée à pluſieurs Princes du Sang, à des perſonnes diſtinguées par leur patriotiſme & leurs talens, & aux Députés des Trois Ordres de cette Ville, qui ont répondu d'une manière ſatisfaiſante & digne de leur caractère, aux lettres de Meſſieurs les Commiſſaires de la Jeuneſſe-Citoyenne.

Quoique les Membres en ſoient diſperſés, le même eſprit les anime encore; & pour juſtifier toujours mieux la pureté de leurs intentions & de leur conduite, Meſſieurs les Commiſſaires de la Jeuneſſe-Citoyenne croient devoir publier leurs lettres à Meſſieurs les Députés de cette Ville aux États-Généraux & les réponſes qu'ils en ont reçues. C'eſt tout ce qu'ils ſe permettront d'oppoſer aux traits empoiſonnés de la calomnie.



LETTRE

De MM. les Commiſſaires de la Jeuneſſe-Citoyenne, compoſant la Garde-Bourgeoiſe de Marſeille, à Meſſieurs les Députés des Communes, de la même Ville, aux États-Généraux.

MESSIEURS,

Perſuadés que rien de ce qui intéreſſe Marſeille ne peut être étranger à vos cœurs, nous vous adreſſons avec confiance la Déclaration de la Jeuneſſe-Citoyenne de cette Ville: elle eſt l'expreſſion de ſes ſentimens envers le meilleur des Rois.

Quoiqu'on ait pu dire de notre conduite, elle eſt pure, elle a produit les plus ſalutaires effets, & ceux qui l'ont calomniée, ſont les vrais ennemis de la Patrie & de l'État. Nous ne craignons pas de le dire, & de vous aſſurer qu'une paix profonde règne

à Marſeille depuis que nous y faiſons la Garde-Bourgeoiſe ſous l'autoriſation de Meſſieurs les Officiers Municipaux. Nous ajouterons que cette Garde eſt néceſſaire au repos & à la ſureté de la Ville.

Voilà le vrai, Meſſieurs ; tout le reſte eſt haſardé par la calomnie. On n'a ſuppoſé des révoltes dans Marſeille que pour en occaſionner de réelles, & pour intimider l'innocence & la vérité : mais, graces à vos ſoins, nous eſpérons que leur voix ſe fera entendre. Chargés des intérêts de Marſeille, vous remplirez cette noble miſſion autant par devoir que par zèle. C'eſt à ſes Repréſentans à défendre & encourager une Jeuneſſe-Citoyenne qui n'a d'autres intentions & ne recherche d'autre gloire que celle de bien mériter de la Patrie & de l'Etat.

Nous avons l'honneur d'être avec conſidération,

MESSIEURS,

Vos très - humbles & très-obéiſſans ſerviteurs,

Les Commiſſaires de la Jeuneſſe Citoyenne.

Signés, AUGUSTE MOSSY.
BREMOND-JULIEN.
ÉTIENNE CHOMPRÉ.
PIERRE - ANDRÉ ANGLÉS.

Marſeille, le 20 Mai 1789.

RÉPONSE

De MM. les Députés des Communes de la Ville de Marſeille, à MM. les Commiſſaires de la Jeuneſſe Citoyenne.

MESSIEURS,

Nous avons toujours rendu la juſtice qui étoit due à vos ſentimens & à votre zèle patriotique. En ayant été les témoins occulaires, nous nous ſommes fait un devoir & un plaiſir d'en porter le témoignage authentique auprès de tous les Miniſtres du Roi. Senſibles aux calomnies ſecrètes qui ont été divulguées, & dont les auteurs nous ont toujours été inconnus, nous nous flattons d'avoir détruit les impreſſions fâcheuſes qu'elles auroient pu faire naître; & tous nos ſoins ſe ſont réunis pour prouver la fidélité de tous les Citoyens de notre Ville, & la vôtre, Meſſieurs, ſingulièrement pour un Souverain, dont le cœur eſt toujours porté à la bienfaiſance.

Nous avons prouvé l'utilité de vos ſervices dans un moment critique & dangereux, & toute l'ardeur avec laquelle vous vous étiez acquittés dignement de fonctions auſſi pénibles que délicates.

La Déclaration & le Dépend de la Délibération

que vous avez bien voulu nous adreſſer, ſont de nouvelles preuves de votre amour pour la Patrie & des ſervices généreux que vous lui avez dévoués.

Nous avons l'honneur d'être avec conſidération,

MESSIEURS,

Vos très-humbles & très-obéiſſans ſerviteurs,

Les Députés des Communes de Marſeille.

Signés, MICHEL ROUSSIER.
LOUIS LEJEANS.
DELABAT.
LIQUIER.
P. PELOUX.
CASTELANET.

A Verſailles, le 29 Mai 1789.

LETTRE

De MM. les Commiſſaires de la Jeuneſſe-Citoyenne, compoſant la Garde-Bourgeoiſe de Marſeille, à Meſſieurs les Députés de l'Ordre du Clergé, de la même Ville, aux États-Généraux.

MESSIEURS,

Nous vous prions d'agréer la Déclaration priſe le 14 Mai 1789, par la Jeuneſſe-Citoyenne, compoſant la Garde-Bourgeoiſe de Marſeille : elle a été motivée par les bruits diffamans répandus à ſa honte par nos ennemis. Puiſſe cette Déclaration, parvenir juſques ſous les yeux du Monarque adoré, dont on a ſurpris la religion, & puiſſe-t-il la recevoir comme un gage de la pureté de nos ſentimens.

Quant à vous, Meſſieurs, la dignité de votre caractère & vos vertus nous raſſurent contre les inſpirations du menſonge, & nous font eſpérer que vous

ne dédaignerez pas d'embraſſer notre défenſe & de nous juſtifier, n'ayant beſoin pour cela que de faire parler la vérité.

Nous ſommes avec conſidération,

MESSIEURS,

Vos très-humbles & très-obéiſſans ſerviteurs,

Les Commiſſaires de la Jeuneſſe-Citoyenne.

Signés, AUGUSTE MOSSY.
BREMOND - JULIEN.
ÉTIENNE CHOMPRÉ.
PIERRE-ANDRÉ ANGLÉS.

Marſeille, le 20 Mai 1789.

RÉPONSE de Messieurs les Députés de l'Ordre du Clergé, à MM. les Commissaires de la Jeunesse-Citoyenne.

MESSIEURS,

Nous avons reçu la lettre que vous avez eu la complaisance de nous écrire, avec l'extrait des deux Délibérations.

Nous nous sommes toujours fait un devoir & un véritable plaisir de vous rendre toute la justice qui vous est due, & de publier par-tout les services importans dont notre Patrie vous est redevable.

Nous n'avons jamais cessé un instant d'assurer les Ministres & toute la Cour de votre fidélité envers le Roi, de votre zèle pour le bien public, & de votre exactitude à faire observer dans notre Ville la meilleure police qu'on puisse imaginer.

Nous sommes avec considération,

MESSIEURS,

Vos très-humbles & très-obéissans serviteurs,

Signés, L'ABBÉ DE VILLENEUVE BARGEMON, Chantre & Comte de St. Victor.

DAVIN, Chanoine.

A Versailles, le 30 Mai 1789.

LETTRE

De MM. les Commiſſaires de la Jeuneſſe-Citoyenne, compoſant la Garde-Bourgeoiſe de Marſeille, à Meſſieurs les Députés de l'Ordre de la Nobleſſe, de la même Ville, aux États-Généraux.

MESSIEURS,

Veuillez bien agréer une Déclaration de la Jeuneſſe-Citoyenne, compoſant la Garde-Bourgeoiſe de Marſeille : elle eſt l'expreſſion des ſentimens qui l'animent envers ſon Auguſte Monarque.

Nous ſommes fermement perſuadés que vous concourrez avec nous, à faire rendre juſtice à notre conduite, qui eſt irréprochable, à notre zèle pour les vrais intérêts de Marſeille, & que vous ferez vos efforts pour nous laver de toutes les noirceurs dont on a voulu nous couvrir aux yeux de la Nation & d'un Roi bienfaiſant.

Daignez, Meſſieurs, recevoir avec bonté l'aſſurance du dévoûment parfait avec lequel nous ſommes,

MESSIEURS,

Vos très-humbles & très-obéiſſans ſerviteurs,

Les Commiſſaires de la Jeuneſſe-Citoyenne.

Signés, AUGUSTE MOSSY.
BREMOND-JULIEN.
ETIENNE CHOMPRÉ.
PIERRE-ANDRÉ ANGLÉS.

Marſeille, le 20 Mai 1789.

RÉPONSE de Meſſieurs les Députés de l'Ordre de la Nobleſſe , à MM. les Commiſſaires de la Jeuneſſe - Citoyenne.

MESSIEURS,

Nous recevons la lettre que vous vous êtes donnés la peine de nous écrire. Il n'eſt pas que vous ignoriez que les Députés de tous les Ordres de la Ville de Marſeille étoient animés du même zèle & réunis de ſentimens , lorſqu'il a été queſtion d'inſtruire le Gouvernement & de procurer à la Ville de Marſeille , tout ce qui pouvoit être avantageux & agréable à nos Concitoyens. Ne doutez pas , Meſſieurs , de notre empreſſement à faire valoir les ſervices importans que la Jeuneſſe-Citoyenne a rendu à notre Ville. Si l'influence de nos ſoins décident de la deſtinée de Marſeille , il ne lui arrivera ſurement rien que d'heureux : ce ſont là nos vrais ſentimens , ceux avec leſquels nous ſommes ,

MESSIEURS,

Vos très-humbles & très-
obéiſſans ſerviteurs ,
Les Députés de la Nobleſſe de Marſeille.
Signés , CIPIERES.
SINETY.

À Verſailles , le 30 Mai 1789.

FIN.